l'action

LA RIPOSTE GENERALE

Dans le cadre de la "Riposte Générale" dont la FNIC est l'une des Fédérations initiatrices, des offensives interprofessionnelles ont d'ores et déjà été menées :

dans le Nord, devant le siège social du Groupe Auchan, à Lyon et à Avignon, tandis que d'autres initiatives sont encore en préparation.

Les Fédérations CGT qui s'impliquent dans l'organisation des marches sont celles des secteurs les plus menacés par les PSE et les vagues de licenciements. La période actuelle, dramatique pour les salariés et les fonctionnaires dans tout le pays, impose un sursaut organisé du mouvement ouvrier. C'est bien là une des raisons majeures qui pousse les syndicalistes de classe, dans toute la France, à innover dans les modes d'action et à exiger une plus grande réactivité et combativité de l'ensemble de la CGT, du sommet à la base.

Pour beaucoup d'entre nous, la CGT n'est pas à la hauteur de la situation. Alors que la casse sociale s'intensifie et que le gouvernement et le patronat entendent utiliser la crise pour obtenir le maximum de profits, hors de question de ne rien faire face aux drames et aux injustices provoqués par la crise systémique du capitalisme, d'où cet appel aux "Marches pour l'emploi et la dignité. "

Il faut nous attaquer, tous ensemble et en même temps, à la cause, le système capitaliste, pour ne pas rester condamnés à des luttes défensives et isolées les unes des autres. Toutes et tous à Martigues les 29 et 30 octobre.

Les moyens ne doivent pas être un frein à la participation. En cas de difficultés, contactez la Fédération.

l'information

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Du fait que la population française s'est apparemment insuffisamment soignée durant la période de confinement, le gouvernement impose aux complémentaires santé une taxe de 1,5 milliard d'euros qui s'ajoutera à l'actuelle Taxe Additionnelle de Solidarité que payent les mutuelles pour financer la Sécurité sociale et ce, dès 2021. Au passage, il faut noter qu'à sa création, en 2011, celle-ci représentait 1,75 % de nos cotisations contre 13,15 % à la date d'aujourd'hui, et une prévision à 16,5 % avec l'application de cette nouvelle taxe.

Alors que ces complémentaires santé augmentent déjà régulièrement (de l'ordre de 5 % par an : on peut donc compter qu'au bout de 20 ans, cela fait 100 % d'augmentation du tarif), celles-ci envisagent, malgré tout, de répercuter cette hausse sur nos cotisations.

L'impact risque d'être important pour nous, retraités, qui payons en totalité notre couverture santé complémentaire.

Il est fréquent que lors du passage à la retraite, pour des raisons purement financières, nombre d'entre nous adhèrent à d'autres assurances privées, moins onéreuses mais aussi moins intéressantes, en termes de prestations, que les mutuelles Groupe.

Nous souhaitons que la revendication suivante soit mise en place par notre Fédération : ***dès lors qu'une personne partant à la retraite souhaite conserver la mutuelle du Groupe dans lequel elle travaillait, il doit y avoir une participation de l'employeur, de la même manière qu'elle s'applique au personnel actif.***

Nos Syndicats et sections de retraité-e-s doivent s'emparer de cette revendication.

URGENCES

Le gouvernement instaure dès 2021 un "forfait patient urgences" (inscrit dans l'article 28 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021), dont devra s'acquitter tout patient passant aux urgences d'un hôpital, lequel représente une somme de 18 €.

Encore une mesure prise sur le dos des plus précaires, des plus vulnérables et un racket sur notre santé !